

# SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (Rhône)

## CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 1<sup>er</sup> décembre 2015

Présents : LONGEFAY Marie-Claude - BOUCAUD Franck – VAURAZ Christophe - MEY Karine - CHEVALIER Jean- Pierre - DESSEIGNE Alain– KOOMEN Chantal - GUILLARME Grégory - MATHON Christophe - DUBRESSON Nathalie – RUET Raymond – PELLETIER Franck - GUYOT Florence – LALLEMENT Annette

Excusé(s): - CHEVILLON Yannick -

Absent(s) :

Démissions :

### **MULTISERVICES « LA BENOITE » :**

Rappel des courriers envoyés et des rencontres entre la sarl MIJO-T et la municipalité quant à la situation de ce commerce et la signature éventuelle d'une nouvelle convention.

Le conseil décide de ne pas signer une nouvelle convention pour les raisons suivantes :

- Loyers non honorés depuis le mois de juillet 2015 et ce malgré l'accord de la trésorerie pour un étalement des paiements de la dette.

- Horaires d'ouverture notés dans la convention non respectés en totalité

De ce fait, Mr et Mme TRINCHERO devront avoir quitté les lieux, tant l'habitation que le commerce, le 31 décembre 2015.

Lors du dernier entretien, Mme TRINCHERO a précisé que Mr TRINCHERO avait des problèmes de santé et a demandé que la commune se porte acquéreur du matériel que la Sarl MIJO-T avait acheté.

Le Conseil n'est pas opposé à cette demande, mais ne se prononcera qu'à réception de la liste et des factures du matériel qui serait à acheter. Il est bien entendu qu'une vétusté sera apposée s'il y a achat.

Si le dialogue ne permet pas de trouver une solution, le conseil autorise le Maire à faire appel à un huissier et à un avocat.

Une nouvelle lettre recommandée sera adressée, à la sarl MIJO-T lui indiquant les propos tenus ci-dessus.

### **INDEMNITE DU MAIRE :**

Lors du conseil municipal du mois de février, Mme le Maire avait rappelé qu'elle bénéficiait d'une indemnité de l'agglomération en tant que conseiller délégué. Le fait de bénéficier de cette indemnité et de l'indemnité de maire, en dépassant un certain seuil, entraînait le paiement de charges sociales pour la commune. Afin d'éviter ces frais à la commune, elle avait demandé au conseil de diminuer son indemnité de maire. Décision qui avait été approuvée par le conseil.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le maire d'une commune de moins de 1000 habitants est obligé de recevoir l'indemnité maximale. Mme le Maire sera contrainte d'appliquer cette règle.

Elle précise que cette obligation engendra des charges supplémentaires pour la commune ; ce que déplore totalement Mme le Maire et les conseillers.

### **FINANCES :**

Reprise des résultats du syndicat intercommunal d'assainissement de la Vauxonne. Ces résultats seront transférés à l'agglomération par convention.

### **CONSEIL D'ECOLE :**

Compte rendu du 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'année scolaire 2015-2016. Rappel des effectifs, des travaux réalisés durant l'été, bilan sur les TAP. Les projets pédagogiques pour cette année sont basés sur la gastronomie. Au niveau sport, l'école adhère à l'USEP, 3 classes (CE à CM) iront à la salle des sports du PERREON durant la saison hivernale. Possibilité de cours de natation à la rentrée 2016-2017.

### **SIVOS :**

Compte rendu de la dernière réunion de ce syndicat concernant le collège de Bois-Franc. Mme MEY a précisé que le conseil syndical s'est opposé, à l'unanimité, à la dissolution de ce syndicat. Dissolution devant intervenir dans le cadre du nouveau Schéma départemental de Coopération Intercommunale.

## **TERRAIN DUFRENOY :**

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr DUFRENOY en réponse à la demande de la commune pour l'achat de son terrain situé « Rue de la Voûte » et jouxtant la cour d'école. Mr DUFRENOY est opposé à toute vente de son terrain.

Au vu de cette réponse, le conseil décide d'arrêter toute transaction. Il précise, cependant, qu'il est regrettable de n'avoir pu entamer une discussion. Cet achat aurait servi à l'agrandissement de la cour de l'école et à désenclaver le centre-bourg des véhicules, notamment aux horaires d'entrée et sortie d'école.

## **EGLISE D'ARBUISSONNAS :**

Demande de Mr LACROIX pour l'achat de la sacristie. Le conseil est opposé à cette demande, considérant que la sacristie fait partie intégrante de l'église.

## **TRAVAUX :**

### a) Breuil :

Chemin à l'arrière, devant le local technique communal terminé.

### b) Eglise d'Arbuissonnas :

Le côté Est de la chapelle nord, situé dans la propriété LACROIX, sera effectué au printemps prochain.

### c) Eglise de Salles :

Les stalles, le parquet du chœur et la chaire ont été nettoyés et cirés par la société CRMN pour un coût de 2 157,60 €.

### d) Musée :

Un courrier sera adressé à l'agglo pour les informer de problèmes d'humidité sur le mur est du musée.

## **VOIRIE (TRAVAUX D'ENTRETIEN) PROGRAMME 2016 :**

Route de la Voisinée – Route des Granges – Route du Zacharie – Chemin du Cellier

Pour éviter la détérioration du chemin du Cellier, par le passage du camion « poubelles » et l'accès au raccourci (sortie sur départementale très dangereuse), un arrêté est pris pour interdire toute circulation. Cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux propriétaires, locataires ou exploitants des parcelles riveraines, ainsi qu'aux véhicules de secours.

## **AGGLO « Villefranche-Beaujolais » :**

a) PLUI : Délibération pour l'acceptation de la charte de gouvernance politique pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

b) Statuts : Délibération pour l'acceptation des statuts de la communauté. Le conseil adopte ces statuts mais se pose la question quant à l'inscription de l'intégration du Musée Paul DINI dans l'agglo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

c) Schéma de mutualisation : Délibération pour acceptation du schéma de mutualisation dans sa globalité. Le conseil a bien noté qu'il pourra choisir, seulement, les fiches actions qu'il jugera utile et nécessaire pour la commune.

d) SDCI : Délibération pour positionnement de la commune quant au Schéma départemental de coopération Intercommunale proposé par le Préfet. Le conseil est :

- Opposé à la proposition N° 21 de l'annexe 2 : Dissolution du SIVOS

- Opposé à l'annexe 3 : Regroupement des communautés d'agglomération « Villefranche-Beaujolais-Saône », Ouest Rhodanien et Beaujolais Pierres Dorées. Le conseil estime qu'il est déjà difficile de travailler avec 21 communes (78 000 habitants) et se demande quel sera le bénéfice d'étendre le périmètre actuel à 91 communes et 174 710 habitants.

Le conseil souhaite que l'agglo « Villefranche-Beaujolais-Saône » ne soit pas agrandie.

e) Rapports d'activités : Approbation des différents rapports

f) Culture : Projet de théâtre entre l'agglo et le musée théâtrale à la campagne. Les frais seront partagés entre l'agglo et la commune. Le conseil n'est pas opposé à un tel projet.

g) Assainissement : Beaucoup de disparité quant au montant de la redevance entre toutes les communes de l'agglo. Un lissage des redevances va être progressivement établi.

### **MUSEE « LE PRIEURE » :**

L'opération « Beaujolais-Nouveau » n'a pas eu le succès espéré. Cette opération ne sera pas renouvelée l'année prochaine. Plusieurs animations et expositions sont prévues pour 2016 (les pierres de l'église, la carrière de Glay, Lamartine).

### **SPECTACLE THEATRE du 14 NOVEMBRE :**

77 entrées « adultes » et 4 « enfants ». 81 € sont reversés au Téléthon.

### **AMENAGEMENT FOND DE SALLES :**

Rencontre avec les ABF le 11 décembre. La commission se réunira d'ici la fin d'année pour avancer sur ce projet.

### **PERSONNEL :**

Mme DUBOUT est toujours en arrêt maladie. Marjorie RODERO qui la remplace actuellement ne pourra pas assurer ce remplacement à la rentrée de janvier. Une autre personne sera engagée.

### **ASSISTANCE JURIDIQUE :**

Délibération pour signature de la convention pour l'année 2016, pour un coût de 700,00 €.

### **ENVIRONNEMENT :**

#### a) Paul DESPRAT :

Mr DESPRAT continue à apporter des déchets de toute sorte sur son terrain à « Combe-Arnoux ». Le conseil déplore ces faits et souhaite que ces dépôts s'arrêtent au plus vite.

#### b) Sunny nights :

Un courrier a été adressé à Mr TEXIER lui rappelant que tout local recevant du public doit être aux normes de sécurité d'un ERP.

### **PROCHAINES REUNIONS :**

**Mardi 5 janvier 2016 à 19h00**

**Mardi 2 février 2016 à 19h00**